

## **2K2L SAS**

S.A.S. au capital de 1 000,00 Euros  
Siège social : Route de Saint Paul  
83560 GINASSERVIS

**R.C.S : 903 112 241 DRAQUIGNAN**

---

### **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE** **ORDINAIRE ANNUELLE DU 07/12/2023**

Ginasservis, le 07/12/2023,  
à 18 heures,

Les associés de la société 2K2L SAS, société par actions simplifiée au capital de 1000 €, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au 1700 Route de Saint Paul à Ginasservis, siège social de la société, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- M. Lahore Karl détenteur à concurrence de 50 parts, numérotées de 1 à 50 et
- Mme Lahore Karine détenteur à concurrence de 50 parts, numérotées de 51 à 100.

Le total des parts présentées est égal au nombre de parts composant le capital social, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Mme Lahore Karine président de la société.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le justificatif de la convocation régulière des associés ;
- la feuille de présence;
- le rapport de gestion du Président ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2023 ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Le Président donne lecture du rapport de gestion du Président,

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

### **Décision n° 1**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2023 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2023 lesquels font apparaître un bénéfice de 2 638,69 Euros.

KL  
LK

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

### **Décision n° 2**

#### **Résultat – Affectation**

L'Assemblée Générale entérine les comptes de l'exercice clos le 30/06/2023 faisant ressortir un bénéfice de 2 638,69 Euros.

Il est décidé d'affecter le résultat de 2 638,69 Euros, de la façon suivante :

- Aux autres réserves, pour un montant de 0,00 Euros
- Au report à nouveau pour un montant de 2 638,69 Euros
- A titre de distribution de dividendes aux associés pour un montant de 0,00 Euros

Les associés ne percevront aucun dividende.

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

### **Décision n° 3**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

### **Décision n° 4**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article 29 des statuts, par Mme Lahore Karine et M. Lahore Karl pour servir et valoir ce que de droit.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le gérant déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le gérant et les associés.

**Le Président**  
Mme Lahore Karine



**Associé**  
M. Lahore Karl



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**Liberté  
Égalité  
Fraternité**DIRECTION GÉNÉRALE  
DES FINANCES PUBLIQUES****IDENTIFICATION**

M LAHORE KARL

GINASSERVIS  
FRANCE

N° d'adhérent : 20220340041212

Pour le compte de :

SAS 2K2L  
ROUTE DE SAINT PAUL  
83560 GINASSERVIS

N° SIREN : 903 112 241

Période déclarée : 01/07/2022 au 01/07/2023

Date limite de dépôt : 17/10/2023

**ÉLÉMENTS DÉCLARÉS**

Formulaire N° 2065 (applicable à compter du 31/12/2022)

Annexe N° 2033-A (applicable à compter du 31/12/2022)

Annexe N° 2033-B (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-C (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-D (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-E (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-F (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-G (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2059-H (applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2059-I (applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2069-RCI (applicable à compter du 31/12/2022)

*Certifié conforme à l'original*

KL

LK

## COMpte DE RESULTAT SYNTHETIQUE

2K2L SAS

Edition du : 01/07/2022 au 30/06/2023

Hors brouillard

Hors simulation

Soldes N-1 de l'exercice

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	7 485	5 096	Ventes de marchandises		
Variation de stock (marchandises)	(216)		Production vendue (biens et services)	145 576	92 134
Achats d'approvisionnement	15 992	3 979	Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)	(67)	(1 163)	Production immobilisée		
Autres charges externes	116 097	89 492	Subventions d'exploitation		
Impôts, taxes et versements assimilés	7 324	3 323	Autres produits	5 272	13
Rémunération du personnel	1 704		PRODUITS FINANCIERS		
Charges sociales	1 360				
Dotations aux amortissements	3 298	1 396			
Dotations aux provisions					
Autres charges	34				
CHARGES FINANCIERES	839	634			
<b>TOTAL (I)</b>	<b>153 850</b>	<b>102 756</b>	<b>TOTAL (I)</b>	<b>150 848</b>	<b>92 146</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)	41	364	PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)	5 682	4 350
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)					
<b>TOTAL DES CHARGES (I+II+III)</b>	<b>153 891</b>	<b>103 121</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (I+II)</b>	<b>156 530</b>	<b>96 496</b>
BENEFICE OU PERTE	2 639	(6 624)			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>156 530</b>	<b>96 496</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>156 530</b>	<b>96 496</b>

*Certifié conforme à l'original*

KL

LK

## BILAN SYNTHETIQUE

2K2L SAS

Edition du : 01/07/2022 au 30/06/2023

Hors brouillard

Hors simulation

Soldes N-1 de l'exercice

ACTIF	Exercice N			N-1	PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net			
Actif immobilisé :					Capitaux propres		
Immobilisations incorporelles					Capital	1 000	1 000
- Fonds commercial	55 000		55 000	55 000	Ecart de réévaluation		
- Autres	2 834	1 049	1 784	2 529	Réserves :		
Immobilisations corporelles	16 908	3 644	13 264	14 119	- Réserve légale		
Immobilisations financières	2 173		2 173	2 173	- Réserves réglementées		
<b>TOTAL I</b>	<b>76 914</b>	<b>4 693</b>	<b>72 220</b>	<b>73 821</b>	- Autres		
Actif circulant :					Report à nouveau	(6 624)	
Stocks et en-cours (autres que marchandises)					Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	2 639	(6 624)
Marchandises	1 446		1 446	1 163	Subventions d'investissement		
Avances et acomptes versés sur commandes	720		720		Provisions réglementées		
					<b>TOTAL I</b>	<b>(2 986)</b>	<b>(5 624)</b>
Créances :					Provisions pour risques et charges (II)		
Clients et comptes rattachés	35 834		35 834	33 771	Dettes		
Autres	11 805		11 805	12 838	Emprunts et dettes assimilées	43 746	51 275
Valeurs mobilières de placement					Avances et acomptes reçus sur commandes		
Disponibilités (autres que caisse)	4 262		4 262	5 910	Fournisseurs et comptes rattachés	70 024	56 399
Caisse	255		255	1 586	Autres	17 082	27 918
<b>TOTAL II</b>	<b>54 321</b>		<b>54 321</b>	<b>55 268</b>	<b>TOTAL III</b>	<b>130 851</b>	<b>135 593</b>
Charges constatées d'avance (III)	1 324		1 324	880	Produits constatés d'avance (IV)		
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>132 559</b>	<b>4 693</b>	<b>127 866</b>	<b>129 968</b>	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)</b>	<b>127 866</b>	<b>129 968</b>

*Certifié conforme à l'original*

## Bilan simplifié

## A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
<b>1 - Actif immobilisé</b>			
Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	55 000		55 000
Immobilisations incorporelles - Autres	2 834	1 049	1 785
Immobilisations corporelles	16 908	3 644	13 264
Immobilisations financières (1)	2 173		2 173
<b>TOTAL I (5)</b>	<b>76 915</b>	<b>4 693</b>	<b>72 222</b>
<b>2 - Actif circulant</b>			
Stocks matières premières, approvisionnements, en cours de production	1 446		1 446
Avances et acomptes versés sur commandes	720		720
Créances (2) clients et comptes rattachés	35 834		35 834
Créances autres (3)	11 805		11 805
Disponibilités	4 517		4 517
Charges constatées d'avance	1 324		1 324
<b>TOTAL II</b>	<b>55 646</b>		<b>55 646</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>	<b>132 561</b>	<b>4 693</b>	<b>127 868</b>

## B - PASSIF

	Net Exercice clos en N
<b>1 - Capitaux propres</b>	
Capital social ou individuel	1 000
Report à nouveau	-6 624
Résultat de l'exercice	2 639
<b>TOTAL I</b>	<b>-2 985</b>
<b>3 - Dettes</b>	
Emprunts et dettes assimilées (4)	43 746
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	70 024
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N) (4)	3 976
<b>TOTAL III</b>	<b>130 852</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	<b>127 867</b>

## RENOIS

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an		(4) Dont dettes à plus d'un an	34 860
--	--	--------------------------------	--------

KL LK

## Compte de résultat simplifié de l'exercice

## A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION			Exercice N	
Production vendue	Services	dont export et livraisons intracommunautaires		145 425
Autres produits				5 423
<b>Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)</b>				<b>150 848</b>
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises ( <i>y compris droits de douane</i> )				7 485
Variation de stock ( <i>marchandises</i> )				-216
Achats de matières premières et autres approvisionnements ( <i>y compris droits de douane</i> )				15 992
Variation de stock ( <i>matières premières et approvisionnements</i> )				-67
Autres charges externes				116 097
		dont crédit-bail mobilier	1 070	
Impôts, taxes et versements assimilés				7 324
		dont TP/CFE, CVAE	2 334	
Rémunérations du personnel				1 704
Charges sociales				1 360
Dotations aux amortissements				3 298
Autres charges				34
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260	
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>				<b>153 011</b>
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				<b>-2 163</b>
Produits et charges divers	Produits exceptionnels (IV)			5 682
	Charges financières (V)			839
	Charges exceptionnelles (VI)			41
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>				<b>2 639</b>

## B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
	2 639	
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice	Déficit
	2 639	
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice	Déficit
	2 639	

KL LK

## Immobilisations Amortissements – Plus-values – Moins-values

### I - IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Fonds commercial	55 000			55 000	
Autres	2 834			2 834	
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Installations techniques matériel et outillage industriels	3 211	1 697		4 908	
Installations générales, agencements et aménagements divers	2 017			2 017	
Autres immobilisations corporelles	9 983			9 983	
<b>Immobilisations financières</b>					
	2 173			2 173	
<b>TOTAL rubrique I</b>	<b>75 218</b>	<b>1 697</b>		<b>76 915</b>	

### II - AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises)	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
<b>Autres immobilisations incorporelles</b>				
	305	745		1 050
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	753	1 152		1 905
Installations générales, agencements, aménagements divers	313	403		716
Autres immobilisations corporelles	25	998		1 023
<b>TOTAL rubrique II</b>	<b>1 396</b>	<b>3 298</b>		<b>4 694</b>

KL

LK

**Relevé des provisions**  
**Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers**

**II - DÉFICITS REPORTABLES**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	6 624
Déficits reportables	6 624
<b>TOTAL des déficits restant à reporter</b>	<b>6 624</b>

**III - DIVERS**

Primes et cotisations complémentaires facultatives	655
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI - <i>dont cotisations facultatives Madelin</i>	655
Montant de la TVA déductible sur biens et services ( <i>sauf immobilisations</i> )	23 291
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	14 076

KL

LK

**Contribution économique territoriale  
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs**

**DÉCLARATION DES EFFECTIFS**

Effectif moyen du personnel	0,00
-----------------------------	------

**CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE****I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE RÉFÉRENCE CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	145 425
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	151
<b>TOTAL 1</b>	<b>145 576</b>

**II - AUTRES PRODUITS À RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE**

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	1 191
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	4 081
<b>TOTAL 2</b>	<b>5 272</b>

**III - CHARGES À RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE**

Achats	23 477
Variation négative des stocks	283
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	60 882
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	34
<b>TOTAL 3</b>	<b>84 676</b>

**IV - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE**

Calcul de la valeur ajoutée ( <i>Total 1 + Total 2 - Total 3</i> )	66 172
--	--------

**V - COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES**

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Effectifs au sens de la CVAE	0,00
------------------------------	------

KL

LK